

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE
CANTAL



Procès-verbal de la séance du Jeudi 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 11 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Philippe ROSSEEL.

Sont présents: Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Joële LUTEL, Thierry MARSILHAC, Jacqueline MERCIER, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Représentés: Jean-Paul DUMAS

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Audrey BLANQUET

Ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la séance du 30/06/2020 ;

2 - Vote des Budgets 2020 ;

Questions diverses

Monsieur le Maire demande d'ajouter d'autres points à l'ordre du jour tels que des demandes de subventions au titre du contrat de ruralité et au titre du bonus relance et la demande d'extension du réseau électrique au Gourret pour TOWERCAST.

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance - DE 2020 101

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

Votes : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire demande au membre du Conseil Municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance et s'ils ont d'éventuelles remarques à faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020.

Objet : Aménagement de la place du Cézallier et sécurisation de l'école primaire : demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2020. - DE 2020 088

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

Votes : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'aménagement et de sécurisation de la place du Cézallier côté école/collège et dans un souci d'harmonisation de celui de la mise en conformité et sécurisation des bâtiments de l'école primaire.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au diagnostic réalisé après les attentats, il a été soulevé le problème de la non-conformité des clôtures et des accès de l'enceinte du groupe scolaire.

La première tranche du projet porte sur l'aménagement de la place du Cézallier, la commune souhaite réaménager son espace public central, cette place est idéalement située, à proximité de la future maison des services, des commerçants et des écoles, (école primaire publique et collège) et en face du monument de l'estive, lieu touristiquement incontournable de la Commune.

Cette place dispose d'un potentiel inexploité tant au niveau paysager qu'architectural.

Cette place devra répondre aux critères suivants :

- garantir le caractère multifonctionnel de la place ;
- sécuriser les espaces publics (présence de deux écoles) ;
- organiser qualitativement des parkings : marquage au sol, plantation...
- mettre en place du mobilier urbain de qualité (bancs, éclairage, panneaux d'affichage, panneau LED, etc.), éclairage en lien avec l'échelle de la place ;
- choisir des matériaux perméables ;

Pour réaliser ce projet, la place sera entièrement repensée, les réseaux d'eaux pluviales, AEP, assainissement seront refaits, des places de parkings pour VL et PL seront matérialisées au sol, des places pour personnes à mobilité réduite seront créées, un aménagement paysagé sera pensé avec plantation d'arbres et de haies. La bascule patrimoine de notre commune sera remise en service.

La seconde tranche portera sur la mise en sécurité du groupe scolaire par la pose de clôtures rigides et de portes anti-effractions et intrusions.

Le coût prévisionnel de projet s'élève à 149 641.27 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Contrat de Ruralité 2020.

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant estimatif du projet HT :149 641.27 €

Montant estimatif du projet TTC :179 569.52 €

Montant des travaux et des subventions à percevoir	DÉPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT	149 641.27	
DETR (25%)		27 430.00
FCS (13.37%)		20 000.00
FIPDR		6 000.00
Contrat de Ruralité (20 %)		30 000.00
Emprunt		66 211.27
TOTAL	149 641.27	149 641.27

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention au titre du Contrat de Ruralité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat de Ruralité ;
- Valide le plan de financement proposé ;
- Inscrit les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au BP 2020.

Objet : Aménagement de la place du Cézallier : demande de subvention à la Région au titre du BONUS relance 2020. - DE 2020 089

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

Votes : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'aménagement de la place du Cézallier.

La commune souhaite réaménager son espace public central, cette place est idéalement située, à proximité de la future maison des services, des commerçants et des écoles, (école primaire publique et collège) et en face du monument de l'estive, lieu touristiquement incontournable de la Commune.

Cette place dispose d'un potentiel inexploité tant au niveau paysager qu'architectural.

Cette place devra répondre aux critères suivants :

- garantir le caractère multifonctionnel de la place ;
- sécuriser les espaces publics (présence de deux écoles) ;
- organiser qualitativement des parkings : marquage au sol, plantation...
- mettre en place du mobilier urbain de qualité (bancs, éclairage, panneaux d'affichage, panneau LED, etc.), éclairage en lien avec l'échelle de la place ;
- choisir des matériaux perméables ;

Pour réaliser ce projet, la place sera entièrement repensée, les réseaux d'eaux pluviales, AEP, assainissement seront refaits, des places de parkings pour VL et PL seront matérialisées au sol, des places pour personnes à mobilité réduite seront créées, un aménagement paysagé sera pensé avec plantation d'arbres et de haies. La bascule patrimoine de notre commune sera remise en service.

Le coût prévisionnel de projet s'élève à 125 475.60 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région au titre du BONUS Relance.

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant estimatif du projet HT :125 475.60 €

Montant estimatif du projet TTC :150 570.72 €

Montant des travaux et des subventions à percevoir	DÉPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT	125 475.60	
DETR (25%)		27 430.00
FCS (16 %)		20 000.00
Bonus Relance (18%)		22 585.61
Contrat de ruralité (24 %)		30 000.00
Emprunt		25 459.99
TOTAL	125 475.60	125 475.60

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention à la Région au titre du Bonus Relance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Bonus Relance;
- Valide le plan de financement proposé ;
- Inscrit les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au BP 2020.

Objet : Sécurisation du groupe scolaire : demande de subvention à la Région au titre du BONUS relance 2020. - DE 2020 090

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

Votes : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de sécurisation de l'école publique.

Il les informe le conseil que suite au diagnostic réalisé après les attentats, il a été soulevé le problème de la non-conformité des clôtures et des accès de l'enceinte du groupe scolaire.

La mise en sécurité du groupe scolaire passe par la pose de clôtures rigides et de portes anti-effraction et intrusion.

Le coût prévisionnel de projet s'élève à 25 465.67 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région au titre du BONUS Relance.

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant estimatif du projet HT :25 467.67 €

Montant estimatif du projet TTC :30 560.80 €

Montant des travaux et des subventions à percevoir	DÉPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT	25 467.67	
Bonus Relance (50%)		12 733.84
FIPDR		6 000.00
Emprunt		6 733.83
TOTAL	25 467.67	25 467.67

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention à la Région au titre du Bonus Relance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Bonus Relance ;
- Valide le plan de financement proposé ;
- Inscrit les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au BP 2020.

Objet : Annulation de titres sur exercice antérieurs - DE 2020 091

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

Votes : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'état des titres émis et non recouverts à ce jour, Il explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'en annuler en partie une somme car l'abonnée estime que la consommation provient d'une fuite lors de la pose du compteur c'est à dire des services de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'annuler en partie la dette de cette abonnée ;
- dit que l'annulation portera uniquement sur la consommation d'eau et non sur l'abonnement ;
- approuve l'annulation partielle des titres :
 - * 993 du 24/09/2016 ;
 - * 12 du 29/09/2017 ;
 - * 13 du 28/09/2018 ;
- inscrit la dépense de fonctionnement sur les crédits du budget principal - imputation 673 (titres annulés sur exercices antérieurs)
- autoriser M. le Maire à signer tout acte relatif à cette procédure d'annulation de dette.

Objet : Fiscalité - Vote des taux d'imposition 2020 - DE 2020 092

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

Votes : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2020, pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Ainsi, il convient pour 2020 de reconduire les taux de l'année précédente pour les différentes taxes conformément au tableau ci-après :

	TAUX 2019	TAUX 2020
- Taxe d'habitation	5.73 %	5.73%
- Foncier bâti	15.29 %	15.29 %
- Foncier non bâti	59.16 %	59.16 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe les taux suivants pour l'année 2020 :

- * Taxe d'habitation : 5.73 %
- * Foncier bâti : 15.29 %
- * Foncier non bâti : 59.16%

Objet: Vote du budget primitif - ALLANCHE - DE 2020 093

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

Votes : pour : 15

– contre : 0

– abstention : 0

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune d'Allanche,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune d'Allanche pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 974 427.90 Euros

En dépenses à la somme de : 1 974 427.90 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	283 800.00
012	Charges de personnels, frais assimilés	396 260.00
014	Atténuations de produits	45 225.00
65	Autres charges de gestion courante	148 362.98
66	Charges financières	31 000.00
67	Charges exceptionnelles	7 500.00
022	Dépenses imprévues	973.02
023	Virement à la section d'investissement	159 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 534.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 081 655.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

013	Atténuations de charges	26 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	67 500.00
73	Impôts et taxes	443 664.00
74	Dotations et participations	296 516.00
75	Autres produits de gestion courante	112 000.00
77	Produits exceptionnels	5 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	130 975.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 081 655.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	10 939.87
204	Subventions d'équipement versées	6 577.98
21	Immobilisations corporelles	97 583.18
23	Immobilisations en cours	361 902.76
13	Subventions d'investissement	6 986.12
16	Emprunts et dettes assimilées	207 259.39
27	Autres immobilisations financières	18 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	183 523.60
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		892 772.90

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	315 202.18
16	Emprunts et dettes assimilées	241 022.00
21	Immobilisations corporelles	-1 105.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- 89 119.72
021	Virement de la section de fonctionnement	159 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 534.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		892 772.90

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jours, mois et an que dessus.

Objet: Vote du budget primitif - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - DE 2020 094

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

Votes : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 du service de l'eau et assainissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service de l'eau et assainissement pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 710 540.24 Euros

En dépenses à la somme de : 710 540.24 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	72 600.00
012	Charges de personnels, frais assimilés	19 500.00
65	Autres charges de gestion courante	9 000.00
66	Charges financières	17 550.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 160.30
002	Résultat de fonctionnement reporté	28 987.68
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		256 797.98

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	172 850.00
74	Subventions d'exploitation	57 368.98
77	Produits exceptionnels	900.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 679.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		256 797.98

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00
21	Immobilisations corporelles	118 790.00
23	Immobilisations en cours	240 463.52
16	Emprunts et dettes assimilées	58 809.74
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 679.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		453 742.26

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	123 753.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 323.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 160.30
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	207 505.96
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		453 742.26

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jours, mois et an que dessus.

Objet: Vote du budget primitif - CAMPING - DE 2020 095

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 du camping,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du camping pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **35 922.53 Euros**

En dépenses à la somme de : 35 922.53 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	15 340.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
67	Charges exceptionnelles	100.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 223.53
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 763.53

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	15 000.00
73	Impôts et taxes	500.00
74	Dotations et participations	6 263.53
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 763.53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	9 600.00
23	Immobilisations en cours	4 559.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		14 159.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	559.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13 600.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 159.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jours, mois et an que dessus.

Objet: Vente Commune /Raboison - DE 2020 096

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 28/11/2019 par DE_2019_137, le Conseil Municipal a décidé de vendre en l'état l'immeuble dénommé « Ancien hospice » situé au 5 Rue du Pont Romain, cadastré AC 42, à Monsieur RABOISSON Rémi pour un montant de 5 000 €.

Par la suite M. RABOISSON Rémi a fait part de son souhait d'acquérir quelques m² de terrain communal derrière l'immeuble en question, afin de s'assurer une entrée en pleine propriété.

La SCP ALLO et CLAVEIROLE a été missionnée afin de réaliser le plan de bornage.

Par DE_2020_080 M. RABOISSON Rémi s'est porté acquéreur de 38 m² de terrain communal à l'arrière de l'immeuble cadastré AC n°42, au prix de 10 euros le m², les frais de bornage et de notaire restant à sa charge.

Aujourd'hui RABOISSON Rémi nous a fait part de son souhait d'acquérir du terrain communal devant l'immeuble en question, afin de là aussi s'assurer une entrée en pleine propriété.

La SCP ALLO et CLAVEIROLE a été missionnée afin de réaliser le plan de bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de vendre 32 m² de terrain communal situé à l'avant de l'immeuble cadastré AC n°42 ;
- FIXE le prix de vente du m² à DIX euros ;
- DIT que les frais de géomètre et les frais de notaire seront supportés par M. RABOISSON Rémi ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Objet: Enfouissement du réseau téléphonique au Gourret - DE 2020 085

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

Votes : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal (SDEC). Le montant total HT de l'opération s'élève à 7 881.85 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 24 mars 2016, avec effet au 1^{er} novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- 1- Donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2- Autoriser le Maire à verser le fonds de concours,
- 3- Procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande d'un conseiller de mettre de la musique dans le bourg ;
- Réparation de l'horloge extérieure ;
- Autorisation donnée à M. GARCELON d'abattre un arbre ;

- Procéder à l'arrosage du terrain de foot la nuit et non plus en journée ;
- Demande de Mme OCCULY pour avoir un miroir pour sortir de sa cour.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, les questions diverses ayant été traitées, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Philippe ROSSIGNOL

